



Parlement des enfants 2020-2021

publié le 09/10/2020

L'alimentation durable et équilibrée

Descriptif :

Élaboration d'une loi, opération proposée pour les élèves de CM2.
EMC, EDD, Parcours citoyen.

Sommaire :

- Thème
- Participation
- Sélection nationale
- Réglementation

La 25ème édition du Parlement des enfants, opération co-organisée par le ministère de l'Éducation nationale et l'assemblée nationale et destinée aux élèves de cycle 3 en classe de CM2 est lancée.



Cette opération s'inscrit pleinement dans le **parcours citoyen** de l'élève puisqu'il permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le sens et les symboles de la République à travers le rôle de législateur.

● Thème

Cette année, le thème retenu est : « **L'alimentation durable et équilibrée** »



Ce thème permettra aux enseignants de mettre en œuvre le programme d'enseignement moral et civique dans l'apprentissage de pratiques et de consommations alimentaires durables et d'aborder des problématiques transversales, telles que la gestion du gaspillage et des déchets, les modalités de production et de transport, de saisonnalité... Il permettra aux élèves, citoyens en devenir, de répondre aux défis de la transition écologique en promouvant, par le biais de la loi, des initiatives et comportements écoresponsables.

Les classes retenues doivent **rédiger une proposition de loi** de leur choix sur le thème annuel proposé.

● Participation

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Une classe de CM2 par circonscription électorale sera retenue pour participer au concours.

L'enseignant qui souhaite **participer** à l'opération doit envoyer sa candidature au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour le **16 novembre 2020, dernier délai**. Il expliquera, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération en précisant son adresse électronique, les coordonnées complètes de l'école, le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernés.

Les propositions de loi seront à retourner pour le **5 février 2021**.

Le référent « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination académique de cette opération.

● Sélection nationale

La sélection nationale se déroule en deux temps :

- un jury opère une première sélection des quatre meilleures propositions de loi. À l'issue de la réunion du jury national, l'Assemblée nationale demande aux quatre classes finalistes de réaliser une vidéo afin de présenter leur proposition de loi et de la défendre.
- puis l'ensemble des classes participantes est appelé à s'exprimer par un vote électronique pour faire son choix parmi les propositions de loi finalistes.

● Réglementation

Vous trouverez le règlement et des compléments d'information sur [eduscol](#) 

► [Site du parlement des enfants](#) 

 **Règlement et calendrier du Parlement des enfants** (PDF de 1.1 Mo)
session 2020-2021



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.